

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société d'Articles Hygiéniques « SAH »

Siège Social : 5, rue 8610 ZI Charguia 1 -2035- Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, lors de sa réunion du 23 juillet 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.353.119 dinars pour le porter de 30.471.839 dinars à 34.824.958 dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves (à prélever sur les résultats reportés) et par l'émission de 4.353.119 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour sept (07) actions anciennes avec six (06) rompues.

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au 5 Aout 2014.

Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **4.353.119 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 30.471.839 actions composant le capital social actuel, à raison de une **(01) action nouvelle gratuite** pour sept **(07) actions anciennes avec six rompues**.

La société procèdera à l'acquisition et l'annulation des six (06) droits d'attribution rompus.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **4.353.119** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014**.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **5 Aout 2014**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **5 Aout 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **5 Aout 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **5 Aout 2014**.